

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2024CC_03_025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
En exercice :
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, à 18h30, le Conseil de
Communauté s'est réuni à BENET, en session ordinaire, sous la Présidence
de Michel BOSSARD, Président.

Présents :
- Titulaires : 31
- Suppléants : 3

Date de convocation : 6 mars 2024

Excusés ayant donné pouvoir : 3
Votants : 35

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez (en remplacement de Mme
POUPLIN Adeline)
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé (donne pouvoir à M. GELOT Jean-Marie)
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux (donne pouvoir à M. HENRIET Christian)
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon, (donne pouvoir à M. RENAULT Claudy)

ABSENTS EXCUSES :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix

SECRETAIRE DE SEANCE :

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

OBJET : MARCHÉ RELATIF A LA PRESTATION D'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET 2024 AU 31 DECEMBRE 2026 : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CARTRON.

Monsieur CARTRON rappelle que les prestations d'entretien des locaux des différents bâtiments de la Communauté de Communes sont effectuées soit en régie, par les communes via des conventions, ou par des prestataires privés.

Tout en gardant le même fonctionnement, et afin de réduire les coûts, il a été décidé de lancer une consultation pour les sites dont le nettoyage est réalisé par des prestataires extérieurs :

- De manière permanente :
 - o Siège administratif et centre technique
 - o La Maison Intercommunale de Loisirs
 - o La Maison Intercommunale de la Petite Enfance (partiellement)
 - o Les cabinets de santé (Damvix, Nieul sur l'Autise, et Vix)
 - o La maison de santé pluridisciplinaire multi sites (Benet et Maillezais)
 - o La salle omnisports de Saint Hilaire des Loges
- A titre occasionnel (congrés de l'agent ou maladie) :
 - o Le Centre minier (musée et bâtiment administratif)
 - o La salle omnisports d'Oulmes
 - o Les micro-crèches (Vix et Saint-Hilaire-des-Loges)
 - o L'Ecole Intercommunale de Musique
 - o La Maison de la Meunerie

La consultation va être divisée en 2 lots dont l'un va faire l'objet de marchés réservés à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnée à l'article L5132-4 du Code du travail conformément à l'article L2113-13 du Code de la commande publique ou à des structures du handicap conformément à l'article L2113-12 du Code de la commande publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,

Considérant qu'il convient de lancer une consultation pour les prestations d'entretien des locaux, afin d'en réduire les coûts et d'uniformiser les dates des contrats,

Considérant que l'ensemble des prestations est estimé à 340 000 € HT, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2026,

Considérant que cette consultation relative à un marché de prestations de services va faire l'objet d'une procédure formalisée, en appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-1 et L.2124-2 du Code de la commande publique,

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 085-248500563-20240312-2024CC_03_025-DE

S'LO

Monsieur le Président demande au Conseil son autorisation pour lancer la consultation afin d'effectuer le choix de prestataires pour les prestations d'entretien des locaux, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2026, en procédure formalisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour le lancement de la consultation, en procédure formalisée, fin d'effectuer le choix de prestataires pour les prestations d'entretien des locaux, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2026, en procédure formalisée.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif au lancement de cette consultation.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023CC_09_174A du Conseil de Communauté du 19 septembre 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 12 mars 2024

Le Président,

Michel BOSSARD



Le secrétaire de séance,

Stéphane BUILTON

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 15/03/2024

SLOW

ID : 085-248500563-20240312-2024CC_03_025-DE